

S'agrandir ou mourir

TAVANNES/RECONVILIER Le Plan de quartier Celtor pour l'extension de la déchèterie Ronde Sagne, qui prévoit le déplacement de la route cantonale, est actuellement en dépôt public, jusqu'au 19 octobre.

PAR SÉBASTIEN GOETSCHMANN

L'entreprise Celtor SA a pour mission d'éliminer et traiter les déchets de 27 communes de la région. Elle gère aussi deux déchèteries implantées sur le site Ronde Sagne, sur les communes de Tavannes et Reconvilier, et de Rondchâtel, à Péry-La Heutte.

Des études préliminaires, qui devaient démontrer la faisabilité de l'agrandissement de la première nommée, ont débuté en 2009, déjà. A l'époque, la société prévoyait que la déchèterie située en bordure de la route cantonale entre Tavannes et Le Fuet arriverait à sa capacité maximale en 2020.

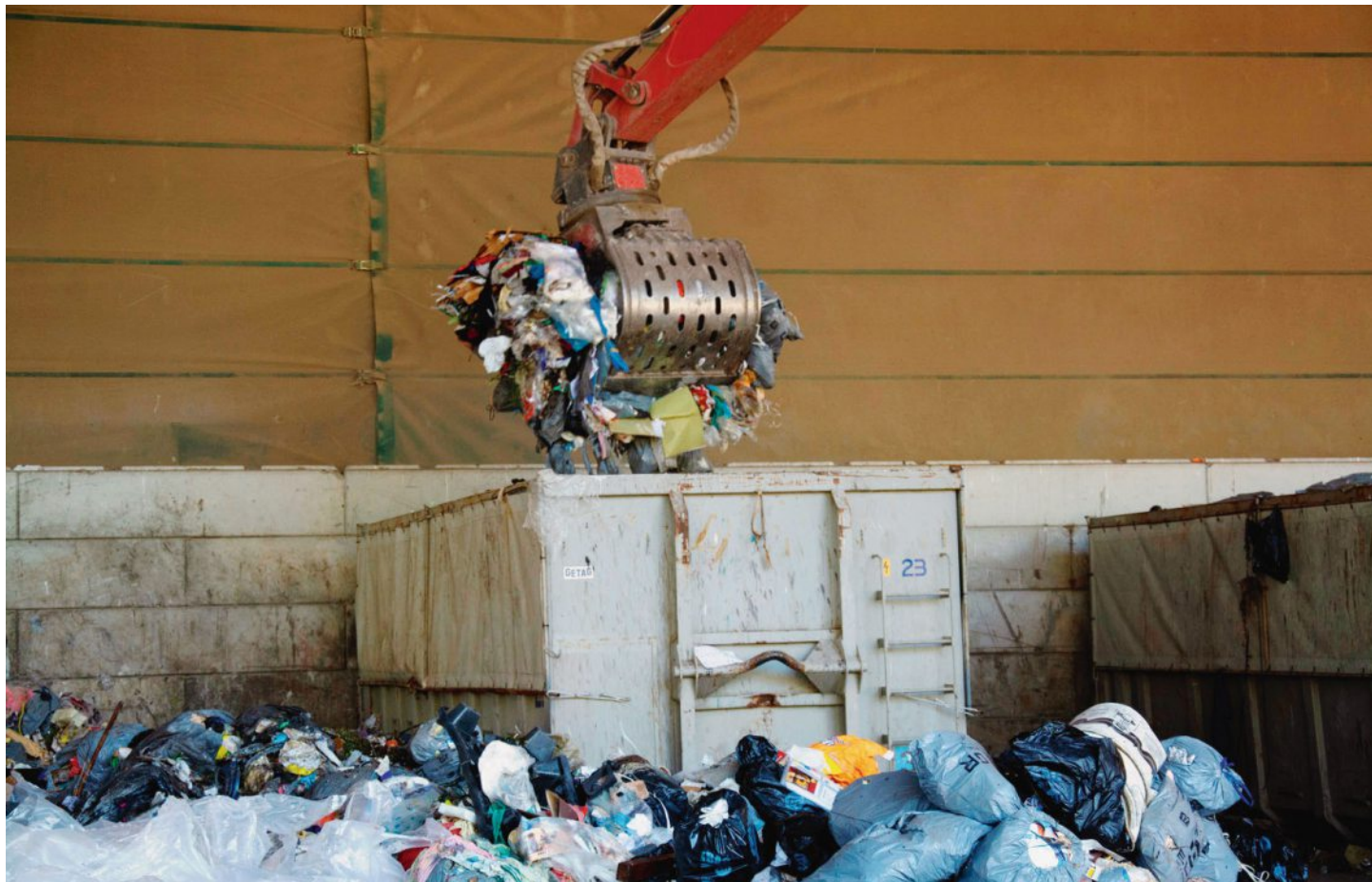


Excepté le déplacement de la route cantonale, il n'y aura pas de travaux conséquents réalisés en une seule fois."

MICHEL VOGT
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE CELTOR

Ce n'est pourtant que maintenant que le plan de quartier valant permis de construire, qui propose une extension contre le Sud du site actuel, a été mis en dépôt public et ce, jusqu'au 19 octobre.

«Si le projet a pris tant de retard, cela s'explique notamment par l'étude conséquente d'impact sur l'environnement et les diverses variantes de déplacement de la route cantonale



La déchèterie de Ronde Sagne, au bord de la route reliant Tavannes au Fuet, pourrait commencer sa mue dès l'an prochain. ARCHIVE

que nous avons dû mener», nous assureait Michel Vogt, président du conseil d'administration de Celtor, en milieu de semaine.

Techniquement et économiquement plus avantageuse, c'est l'option de déplacer la route cantonale d'une cinquantaine de mètres, sur une distance d'un kilomètre, qui a été retenue. Le nouveau tracé, qui passera à travers la dé-

charge de Ronde Sagne, sera plus fluide et conforme aux normes en vigueur, tout en garantissant la sécurité des usagers et l'intégration de la route dans le paysage. Selon la planification actuelle, la construction de la nouvelle voie est prévue en 2025.

Le projet, estimé à près de 27 millions (montant englobant l'ensemble des travaux, la remise en état jusqu'en 2065 et

la surveillance du site après la fermeture de la déchèterie), permettra d'augmenter la surface de 45 915 m² (140 000 m² à l'heure actuelle). Mais surtout, l'extension en hauteur fera passer le volume disponible à près de 2 millions de m³, contre 1,3 million aujourd'hui. Deux nouveaux compartiments de stockage de matériaux inertes et de mâchefers seront créés. «Cela permettra

de pérenniser nos activités pour les 50 prochaines années», estime Michel Vogt.

Impact minime

Si des nuisances sont attendues autant durant la phase de réalisation du projet que durant celle d'exploitation, les conséquences sur le paysage, les milieux naturels et les eaux seront infimes.

En effet, le respect des pres-

criptions en matière d'évacuation des eaux de chantiers garantit l'absence d'atteinte envers les milieux aquatiques. «Le plus grand risque est une contamination des eaux souterraines par les lixiviats pendant la mise en œuvre de l'étanchéité des nouveaux compartiments», selon l'étude de l'impact sur l'environnement. Un point qui sera régulièrement contrôlé.

Quant à la partie forestière, les défrichements définitifs, qui concernent un peu plus de 6,8 ha, sont limités au strict minimum et les compensations de défrichage seront réalisées par étapes. Dans ce contexte, les installations de compostage seront démontées vers 2045 afin de restituer la surface comme aire forestière. «Les travaux d'extension de la déchèterie s'étaleront sur une cinquantaine d'années, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de gros travaux en une seule fois, excepté celui du déplacement de la route cantonale», ajoute le président du conseil d'administration.

Avant leur commencement, prévu dès l'an prochain, le plan de quartier devra recevoir l'aval des assemblées communales de Tavannes et Reconvilier, à la fin de l'année. «Sans cet agrandissement, Celtor cessera tout simplement ses activités de déchèterie et il n'existe pas la possibilité de construire un autre site de ce genre dans le Jura bernois», conclut Michel Vogt.